

MISE À JOUR SUR LE RRSPNB

automne 2026 | vol. 17 édition pour les participants actifs

INCLUS DANS CE VOLUME

2-4
Examen de la santé du Régime

5
Rajustement au coût de la vie
Adhésion au Régime

6
Calendrier de retraite

7
Résumé de l'Assemblée annuelle d'information

8-9
Rapport semestriel sur les placements

10
Modifications aux documents constitutifs
Conseil des fiduciaires du RRSPNB

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR...

Coup d'œil sur le contenu du bulletin d'information.

VOTRE RAJUSTEMENT AU COÛT DE LA VIE

Bonne nouvelle! Un rajustement au coût de la vie (RCV) sera accordé aux participants du Régime le 1er janvier 2027. Le montant accordé est de :

2,33 %

La page 5 contient des détails sur le calcul du rajustement au coût de la vie.

RENDEMENT DES PLACEMENTS SUR QUATRE ANS

9,95 %

Pour en savoir plus sur les placements du RRSPNB, voir la page 8.

QUELS ÉTAIENT LES RÉSULTATS DE PROVISIONNEMENT EN 2025?

COEFFICIENT DE CAPITALISATION DE LA VALEUR DE TERMINAISON
123,1 %

COEFFICIENT DE CAPITALISATION DU GROUPE AVEC ENTRANTS
145,1 %



EXAMEN DE LA SANTÉ DU RÉGIME



ÉVALUATION ACTUARIELLE

Chaque année, votre conseil des fiduciaires et l'actuaire indépendant du Régime, TELUS Santé, examinent la santé financière du Régime afin de s'assurer qu'il est en mesure de verser les pensions aujourd'hui et à l'avenir. Ils évaluent le montant des actifs dont dispose le Régime ainsi que les risques auxquels il est exposé. Votre conseil utilise ensuite ces informations pour décider des améliorations potentielles à apporter au profit des participants comme vous. Parmi ces améliorations, les plus notables sont les rajustements au coût de la vie (RCV) qui sont accordés chaque année aux participants.

Résultats de la gestion des risques

Objectif premier de la gestion des risques	Premier objectif secondaire de la gestion des risques	Deuxième objectif secondaire de la gestion des risques
99,85 %	97,8 %	99,75 %
Atteint	Atteint	Atteint
Atteindre un taux de probabilité d'au moins 97,5 % que les prestations de base acquises ne diminuent pas au cours des 20 prochaines années.	S'attendre à verser un RCV sur les prestations acquises par les participants qui est supérieur à 75 % de l'indexation prévue dans le cadre de l'ancien Régime au cours des 20 prochaines années.	S'attendre à verser au moins 75 % de la valeur des prestations supplémentaires (par ex., les prestations de raccordement) au cours des 20 prochaines années.

Pour plus d'informations sur le niveau de provisionnement et la gestion des risques du RRSPNB, consultez le Rapport d'évaluation actuarielle disponible à **rrspnb.ca** sous « À propos du Régime », puis « Résultats financiers : Les évaluations actuarielles ».

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ : Ce bulletin est une publication au nom du conseil des fiduciaires du Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick. Cette publication vise à fournir de l'information au sujet du Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick. En cas de différence entre les renseignements contenus dans le présent bulletin et le Texte du Régime ou les autres documents constitutifs appropriés, ces derniers auront préséance.

Résultats **de financement récents**

Pour déterminer le niveau de provisionnement du RRSPNB, l'actuaire du Régime, TELUS Santé, compare ce qu'il possède (les actifs du Régime) à ce qu'il doit (ses passifs). Voir les résultats ci-bas.

COEFFICIENT DE CAPITALISATION DE LA VALEUR DE TERMINAISON

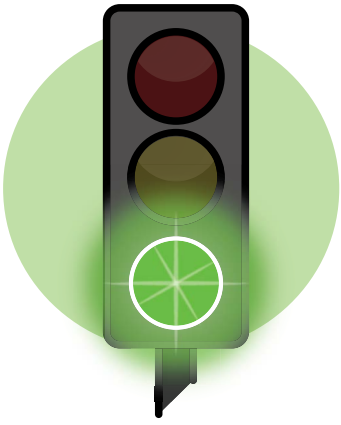
123,1 %

Le coefficient de capitalisation de la valeur de terminaison compare l'actif du Régime à son passif à la date de l'évaluation actuarielle, soit, dans ce cas, le 1er janvier 2026. Ce coefficient sert à calculer la valeur de terminaison d'un participant s'il quitte son emploi, décède ou en cas de dissolution de son mariage ou de son union de fait.

COEFFICIENT DE CAPITALISATION DU GROUPE AVEC ENTRANTS

145,1 %

Le coefficient de capitalisation du groupe avec entrants se ressemble au coefficient de la valeur de terminaison dans la mesure où il compare l'actif du Régime à son passif. Contrairement à ce dernier, il tient également compte des 15 prochaines années du Régime. Plus précisément, il tient compte de la valeur actualisée des cotisations excédentaires au cours des 15 prochaines années et du rendement prévu des placements. Cet indicateur aide le conseil à déterminer les prestations pouvant être accordées, telles que les rajustements au coût de la vie (RCV).



Le conseil du RRSPNB a mis en place un système de « feux de circulation » afin de donner un aperçu de la santé financière du Régime. Ce système repose sur le coefficient de capitalisation du groupe avec entrants du RRSPNB. Ce coefficient est déterminé par l'actuaire du Régime, TELUS Santé, et est utilisé par le conseil pour prendre des décisions concernant l'amélioration des prestations des participants, telles que l'octroi de rajustements au coût de la vie (RCV) conformément à la Politique de financement du Régime.

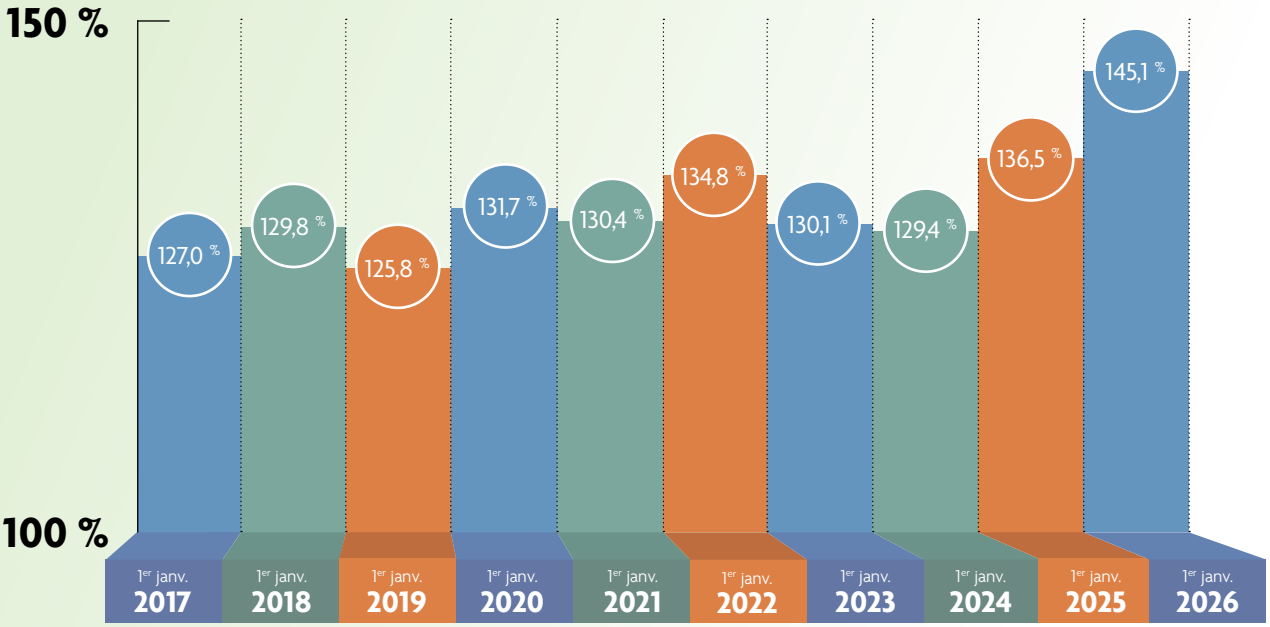
Recherchez les feux de circulation dans les bulletins d'information, dans les Rapports annuels et sur le site Web du Régime pour avoir un aperçu rapide des performances du Régime.

Le rapport d'évaluation actuarielle complet est disponible sur le site **rrspnb.ca** sous « À propos du Régime », puis « Résultats financiers : Les évaluations actuarielles ».

PROVISIONNEMENT DU RRSPNB

Niveau de provisionnement du RRSPNB durant la dernière décennie

Voir la page 3 pour plus d'information sur le financement du Régime



Au 1er janvier 2026, le RRSPNB avait 10,9 milliards de dollars en actifs et une réserve de financement de plus de **deux milliards de dollars.**

Le RRSPNB continue d'afficher une situation financière très solide. Par conséquent, les taux de cotisation de l'employeur seront réduits de 11,25 % à 10,47 % des gains ouvrant droit à pension à compter du 1er janvier 2027.

Cette réduction est une conséquence positive de la Politique de financement du Régime, qui permet d'utiliser les fonds excédentaires pour réduire les cotisations lorsque le niveau de provisionnement du Régime dépasse les cibles établies. En vertu de la Politique de financement, toute réduction des cotisations s'applique d'abord aux cotisations de l'employeur. Cela reflète la structure des cotisations du Régime, selon laquelle les employeurs cotisent à un taux plus élevé que les employés au cours des 15 premières années suivant la conversion du Régime. Le montant de la réduction est déterminé au moyen d'une analyse actuarielle, reflète la solide santé financière du Régime et est distinct des rajustements des taux de cotisation prévus pour le 1er janvier 2029, qui font partie de la structure de cotisation à long terme du Régime.

Les participants peuvent être assurés que ce changement n'aura aucune incidence sur leurs prestations de retraite, qui demeurent sûres.

Rajustement au coût de la vie

Saviez-vous que près de la moitié des participants des régimes de retraite similaires au Canada ne bénéficient pas de RCV?

Les rajustements au coût de la vie (RCV) permettent à votre pension de suivre le rythme de l'inflation. Sans ces ajustements, votre pension perdrait chaque année de son pouvoir d'achat à mesure que les biens et services deviendraient plus chers. Que vous soyez un participant actif qui bâtit son avenir à la retraite ou un participant retraité qui touche une pension, le RCV est l'une des prestations les plus importantes de votre Régime.

Le RCV accordé cette année à tous les participants du RRSPNB est de :

2,33 %



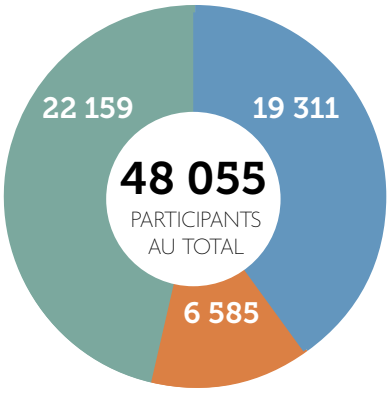
Ce pourcentage correspond à l'augmentation moyenne de l'Indice des prix à la consommation (IPC), telle que calculée par Statistique Canada. L'IPC est l'outil le plus couramment utilisé pour mesurer l'inflation au Canada.

Si vous êtes un participant **actif ou avec droits différés**, l'augmentation s'applique à la pension que vous avez acquise jusqu'au 31 décembre 2025. Chaque augmentation que vous recevez continuera de croître jusqu'à votre départ à la retraite. Cela signifie que la pension que vous accumulez aujourd'hui conservera sa valeur, même si votre départ à la retraite n'est prévu que dans plusieurs décennies. À mesure que le coût des biens a augmenté, la valeur de votre future pension a augmenté en conséquence.

Si vous êtes un participant **retraité**, cette augmentation s'appliquera à votre pension mensuelle à compter de janvier 2027. Vous recevrez une notification écrite de cette augmentation en décembre 2026.

Consultez la section « Rajustements au coût de la vie » du site rrspnb.ca pour plus d'informations.

ADHÉSION AU RÉGIME



46 %
22 159
PARTICIPANTS ACTIFS

40 %
19 311
PARTICIPANTS RETRAITÉS ET SURVIVANTS

14 %
6 585
PARTICIPANTS AVEC DROITS DIFFÉRÉS

CALENDRIER de retraite





12 MOIS
avant la retraite

- ☐ Contactez Vestcor ou votre bureau des ressources humaines pour obtenir une estimation officielle de vos prestations du RRSPNB[1].
- ☐ Commencez à rassembler les pièces justificatives[2] dont vous aurez bientôt besoin.



6 MOIS
avant la retraite

- ☐ Rendez-vous au bureau des ressources humaines pour faire votre demande de retraite[3].



Un avis de cessation d'emploi sera envoyé par votre bureau des ressources humaines à Vestcor pour traitement.

Dans un délai de 60 jours, vous recevrez un dossier présentant vos options de retraite.

- ☐ Choisissez votre option de retraite[4] et renvoyez le formulaire accompagné des pièces justificatives demandées.

AU MOMENT DE VOTRE DÉPART À LA RETRAITE

Vous recevrez :

01

Votre premier versement de pension le 24e du mois.



02

Un avis de versement.





[1] Pour les prestations du Régime de pensions du Canada (RPC) et de la Sécurité de la vieillesse (SV), rendez-vous sur www.canada.ca/fr/services/prestations/pensionspubliques.html pour obtenir un formulaire de demande. Vous pouvez également consulter un conseiller financier au sujet de tout REER, CRI et autres questions financières.

[2] Un certificat de naissance, le certificat de naissance de votre conjoint(e) et un certificat de mariage ou une déclaration de conjoint(e) de fait, selon le cas.

[3] Lorsque vous choisissez la date à laquelle vous cesserez de travailler, il peut être judicieux d'opter pour une date proche de la fin du mois, car votre première prestation vous sera versée le mois suivant.

[4] Faites le bon choix! Une fois que vous aurez reçu votre premier versement de pension, vous ne pourrez plus modifier le type de pension que vous avez sélectionné.

Assemblée annuelle d'information 2026

Numérisez ce code avec votre appareil mobile pour visionner l'enregistrement!



Le mercredi 23 septembre, 967 participants ont assisté à une présentation sur la performance, la situation financière et les perspectives du Régime. Les présentateurs ont évoqué l'impressionnant coefficient de capitalisation du groupe avec entrants du Régime, qui s'élève à 145,1 %, le prochain rajustement au coût de la vie, ainsi que les prochaines mesures que le conseil des fiduciaires compte prendre, conformément à la Politique de financement du Régime, concernant l'utilisation de l'excédent de provisionnement.

En plus de la mise en avant de la solidité financière du Régime, le conseil a examiné les possibilités d'élargir l'adhésion au RRSPNB en accueillant de nouveaux employeurs et leurs employés. En tant que l'un des plus importants régimes de retraite du Nouveau-Brunswick, le RRSPNB estime qu'un accès plus large à des régimes de retraite en milieu de travail sûrs peut apporter des avantages significatifs aux travailleurs, aux employeurs et aux communautés de toute la province. De plus, l'accueil de nouveaux employeurs aidera les participants actuels grâce à une augmentation des cotisations et à de meilleures économies d'échelle, ce qui réduira le coût d'administration par participant.

Les études montrent systématiquement que les régimes de retraite en milieu de travail améliorent la préparation à la retraite, offrent un revenu prévisible à vie, procurent une tranquillité d'esprit aux participants et contribuent au bien-être financier pendant la retraite. Une adhésion croissante au Régime aiderait davantage de travailleurs du Nouveau-Brunswick à accéder à la sécurité de la retraite tout en générant des retombées économiques plus larges. Les participants retraités bénéficiant d'un revenu de retraite sûr soutiennent les économies locales grâce à des dépenses stables, contribuant ainsi à la pérennité des entreprises et des communautés dans toute la province.

La plupart des participants du RRSPNB résident au Nouveau-Brunswick. Ce qui est bon pour la province l'est aussi pour le Régime, et ce qui est bon pour le Régime l'est également pour ses participants.

Une grande partie de ces informations a déjà été communiquée dans ce bulletin d'information; pour une explication complète, un enregistrement de l'assemblée est disponible à l'adresse **rrspnb.ca/aai2026**.



VESTCOR

RAPPORT SEMESTRIEL SUR LES PLACEMENTS

APERÇU DE L'ÉTAT DE VOTRE FONDS DE PENSION AU 30 JUIN 2026

POINTS SAILLANTS

RENDEMENT SEMESTRIEL DES PLACEMENTS DU RRSPNB
6,18 %
AU 30 JUIN 2026
(BRUT)

AUGMENTATION NETTE DE
552,6 millions de dollars
DEPUIS LE 31 DÉC. 2025

ACTIFS DE PLACEMENT SE CHIFFRENT À
11,44 milliards de dollars
AU 30 JUIN 2026

RENDEMENT SUR QUATRE ANS DU RRSPNB
9,95 %
(BRUT)

Points principaux

- Le RRSPNB eut un rendement solide des placements en ce début de 2026, malgré des périodes de volatilité accrue.
- Ces derniers temps, il s'est avéré plus difficile pour certains placements sur les marchés privés de surpasser leur indice de référence des marchés publics, alors que les rendements de ces derniers ont été particulièrement élevés.



Nous sommes heureux d'annoncer que les placements du Régime ont généré un solide rendement positif de 6,18 % au cours des six premiers mois de 2026. À plus long terme, le rendement annualisé sur quatre ans de 9,95 % a presque égalé le rendement de référence de 9,98 %, tandis que le rendement annualisé sur dix ans de 7,13 % a dépassé à la fois le rendement de référence de 6,34 % et le taux d'actualisation de 5,00 % recommandé par l'actuaire indépendant du Régime et approuvé par le conseil.

La croissance économique mondiale demeure stable, soutenue par des investissements continus dans l'intelligence artificielle, bien que les conflits en Europe de l'Est et au Moyen-Orient continuent de créer de l'incertitude et d'exercer une pression sur les prix de l'énergie. Les taux d'intérêt au Canada et aux États-Unis devraient rester relativement stables, tandis que les marchés boursiers ont continué de progresser malgré les risques persistants. Cependant, un petit nombre de grandes entreprises technologiques représentent désormais une part importante du marché, ce qui accroît le risque de concentration et souligne l'importance de maintenir des portefeuilles de placement bien diversifiés.

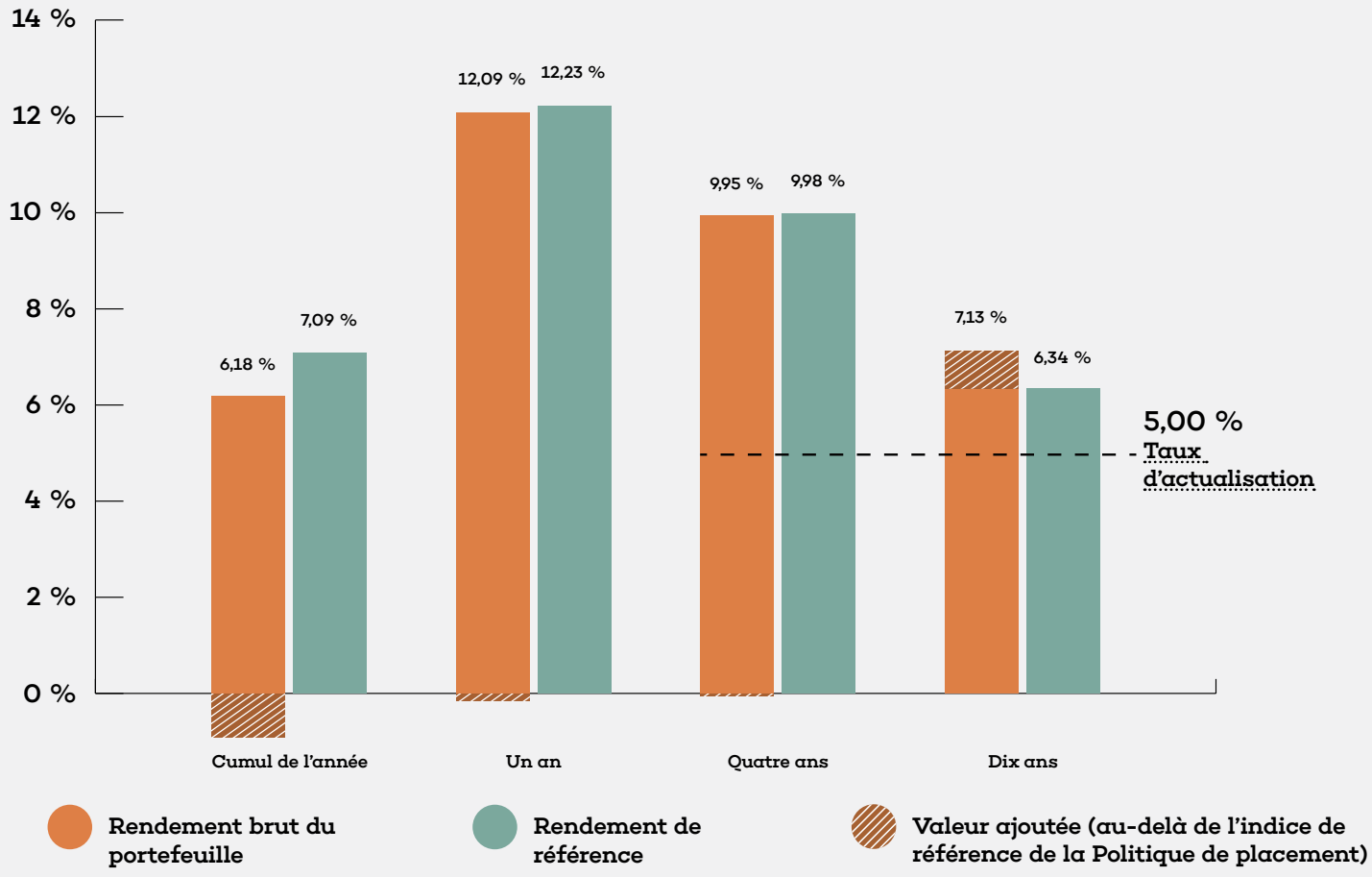
Recherchez les termes soulignés en pointillés dans ce rapport sur les placements. Vous pouvez trouver les définitions de ces termes et d'autres termes relatifs au RRSPNB en numérisant le code à droite avec votre appareil mobile ou en visitant le site **vestcor.org/glossaire**.

RAPPORT SEMESTRIEL SUR LES PLACEMENTS

APERÇU DE L'ÉTAT DE VOTRE FONDS DE PENSION AU 30 JUIN 2026

RENDEMENT DES PLACEMENTS (AU 30 JUIN 2026)

Rendements annualisés pour les périodes de plus d'un an



ACTIFS DE PLACEMENT

La juste valeur des actifs de placement du RRSPNB au 30 juin 2026 s'élevait à 11,44 milliards de dollars, soit une hausse de 552,6 millions de dollars par rapport à la juste valeur au 31 décembre 2025.

De plus amples renseignements, y compris un résumé des perspectives du marché pour cette période, sont disponibles dans les mises à jour trimestrielles du marché fournies par Vestcor à vestcor.org/miseajourdumarche.

MODIFICATIONS AUX DOCUMENTS CONSTITUTIFS

La *Loi sur les prestations de pension* du Nouveau-Brunswick exige que les participants soient informés de toute modification aux documents constitutifs. Le conseil des fiduciaires aimerait vous informer des modifications suivantes qui ont été faites auprès de la surintendante des pensions :

- **L'Énoncé des politiques de placement** a été modifié afin de tenir compte de l'initiative de regroupement des fonds communs mise en œuvre par les gestionnaires des placements et de la mise à jour de l'indice de référence de performance qui en découle, tout en clarifiant certaines dispositions relatives aux placements autorisés. Ces modifications étaient de nature administrative et clarificatrice et ne constituaient pas un changement significatif des objectifs de placement ou de la stratégie globale de placement du Régime.

Les documents constitutifs du RRSPNB sont disponibles sur **rrspnb.ca** et comprennent :

- **La Politique de financement** : l'outil utilisé par le conseil des fiduciaires pour gérer les risques inhérents au Régime. Il s'agit d'un document qui fournit des directives et des règles concernant les décisions qui doivent, ou peuvent, selon le cas, être prises par le conseil des fiduciaires au sujet des niveaux de provisionnement, des cotisations et des prestations. La Politique de financement est accessible sur le site **rrspnb.ca/pf**. Un bref résumé de certaines des principales dispositions de la Politique de financement du RRSPNB est accessible à l'adresse **rrspnb.ca/spf**.

CONSEIL DES FIDUCIAIRES DU RRSPNB

Katherine Greenbank, BBA, CPA, CMA
Présidente

Renée Laforest, CPA, CGA
Vice-présidente

David Brown
Fiduciaire

Paula Doucet, II
Fiduciaire

Brendan Langille
Fiduciaire

Jim Mehan, MBA, CPA, CMA
Fiduciaire

Marilyn Quinn
Fiduciaire

Odette Robichaud
Fiduciaire

Leigh Sprague, LL.B.
Fiduciaire

Susie Proulx-Daigle
Observatrice

Jennifer Oliver
Observatrice

Consultez les biographies complètes de vos fiduciaires au **rrspnb.ca/conseil**.

CONTACTEZ-NOUS

Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick
rrspnb.ca

ISBN 978-1-4605-5073-1

PAR LA POSTE :
Conseil des fiduciaires du Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick
a/s de Vestcor
C.P. 6000
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

PAR TÉLÉPHONE :
1-800-561-4012 (sans frais)
506-453-2296 (Fredericton)

PAR COURRIEL : info@rrspnb.ca

@nbpspp-rrspnb

VOUS PRÉFÉREZ RECEVOIR CE BULLETIN EN FORMAT PAPIER?
Envoyez un courriel à info@vestcor.org ou appelez le 1-800-561-4012.